Dynamiques territoriales et place de l'élevage au Sénégal

Géraud Magrin

Documents de travail Icare
Icare Working Papers

Notes de synthèse – n°2
Communications
Mémoires & Thèses
Rapports

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CIRAD

ATP Icare

impact de l'internationalisation des marchés sur le développement territorial des régions d'élevage en Afrique occidentale & orientale

Documents de travail Icare déjà parus

Notes de synthèses

(1) Ly C., 2008 : « Politiques d'élevage, pauvreté et développement en Afrique subsaharienne », 16 p.
(2) Magrin G., 2008 : « Dynamiques territoriales et place de l'élevage au Sénégal », 22 p.
(3) Gascon A., 2008 : « Politiques fédérales, élevage et développement local en Éthiopie : Un élevage subordonné à l'agriculture », 16 p.
(4) Tonneau J.P. 2008 : « Pourquoi diable le développement territorial et, plus encore, pourquoi y croire ? »,

Communications

(1) Vatin F., 2008 : « Le lait et le marché : comparaison dans l'espace et dans le temps », 14 p.

Mémoires et thèses

(1) Pinaud S., 2007 : « Étude du réseau de distribution des produits laitiers à base de poudre de lait au Mali », Mémoire de Master Professionnel Sciences Humaines et Sociales, mention : Sociologie, Expertise Sociale, Université Paris X Nanterre, sous la direction de Ch. Corniaux et F. Vatin, ATP « Icare », Cirad, Montpellier, 100 p.
(2) Dia N., 2007 : « Le commerce du lait dans la région de Kolda, une ressource territoriale en émergence? », mémoire de DEA de géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis, sous la direction de O. Diop et G. Magrin, p. ?

Rapports

Disponibles sur le site http://epe.cirad.fr

Citation du document :

MAGRIN (Géraud), 2008 : « Dynamiques territoriales et place de l'élevage au Sénégal », *Documents de travail Icare*, Série *Notes de synthèse* – n°2, Cirad, Montpellier, 22 p.

Copyright

© Cirad, Département Environnement et Sociétés, juillet 2008
Campus international de Baillarguet
34 398 Montpellier Cedex 5, France
N° ISSN :

Présentation des documents de travail Icare

L'Afrique connaît depuis 2000 une ouverture accélérée de ses marchés, liée à la signature d'accords internationaux et au renforcement de l'intégration régionale.

Cette internationalisation des échanges, qui engage une fraction croissante des économies africaines dans la concurrence mondiale, est, pour ce continent, un processus à double tranchant. Du point de vue de la consommation, l'ouverture commerciale facilite l'approvisionnement des villes en denrées de base et en produits transformés, mais elle est également une source potentielle d'insécurité alimentaire en raison des risques de brusques variations des prix à la hausse. Du point de vue de la production, l'internationalisation des marchés génère de nouvelles opportunités à l'exportation pour les agricultures africaines, mais la concurrence accrue des importations fragilise les productions locales sur les marchés domestiques.

Cette configuration nouvelle, porteuse d'espoirs comme de craintes, induit de nouvelles questions de recherche, en particulier dans le secteur de l'élevage. Le projet « Icare » vise à saisir l'impact de l'internationalisation des marchés sur le développement territorial dans les régions d'Afrique où l'élevage joue un rôle structurant. Les objectifs sont triples : affiner les constats, développer des méthodologies d'analyse adaptées, formuler des recommandations politiques.

Le projet « Icare » est financé par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Il s'appuie sur la participation de nombreux partenaires : universités, centres de recherche nationaux et internationaux, institutions de développement. Parmi eux, le projet s'appuie en particulier sur l'Institut sénégalais de recherches agricole (ISRA), le Pôle pastoral zones sèches (PPZS), l'Institut d'économie rurale (IER), et l'International Livestock Research Institute (ILRI). Le présent travail a bénéficié de l'appui du Département de géographie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal).

Les documents de travail « Icare » constituent des versions préliminaires de travaux de recherche entrepris dans le cadre de ce projet. Quatre séries sont publiées : les *Notes de synthèse*, les *Communications*, les *Mémoires et thèses*, et les *Rapports*."

Coordination / Édition : Guillaume DUTEURTRE
Graphisme, mise en pages : Charles H. A. MASSON
Relecture : Papa Nouhine DIEYE
Renseignements : epe@cirad.fr

L'AUTEUR

Géraud MAGRIN est géographe, chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Ses activités de recherche portent sur les dynamiques de développement territorial des régions agricoles, et sur l'impact des activités minières sur le monde rural en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il mène aussi des activités d'enseignement en France et dans plusieurs pays d'Afrique. Il est aujourd'hui basé à l'Unité mixte de recherche « PRODIG » à Paris.

RÉSUMÉ

Au Sénégal, les politiques de mise en valeur de l'espace rural ont été marquées pendant de longues années par la prééminence de l'arachide. Pourtant, l'élevage apparaît très présent dans les différents espaces agricoles, bien au-delà de la zone pastorale localisée dans le Nord du pays, et à côté d'autres productions vivrières. Cette importance de l'élevage dans les territoires du centre et du sud explique le dynamisme du commerce local des produits de l'élevage, et le développement les circuits d'approvisionnement des marchés urbains de la côte. Pourtant, la place de l'élevage dans les politiques agricole apparaît bien ambiguë. D'une part, la décentralisation semble offrir à la fois des opportunités et des menaces pour l'élevage mobile. D'autre part, les politiques sectorielles ne semblent pas résoudre les contradictions anciennes entre les visions favorables et défavorables à l'élevage pastoral. La question de la modernisation de l'élevage doit être examinée en lien avec les recompositions territoriales en cours, et en tenant compte des nouvelles opportunités marchandes offertes par les politiques de libéralisation.

MOTS CLÉS

Sénégal - Élevage – Agriculture – Développement territorial – Politiques agricoles.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5
DE L'ARACHIDE À LA RENTE EXTRAVERTIE : À PROPOS DES MOTEURS DES DYNAMIQUES SPATIALES 6
Structures et dynamiques spatiales 6
Système commercial et espace 9
De la culture de rente aux rentes de la culture : territoires et identité 10
L'ÉLEVAGE DANS LES POLITIQUES AGRICOLES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 11
Les représentations de l'élevage et l'aménagement du territoire 11
2 L'élevage dans les politiques publiques 13
Les dynamiques actuelles : l'élevage pastoral sous pression 17
CONCLUSION 20
BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES 20

Introduction

Au Sénégal, le thème de « l'augmentation du coût de la vie » est de toutes les discussions depuis la fin de l'année 2007 : l'inquiétude concerne la hausse du prix de l'huile, du pain, de l'essence, du ciment ou du lait en poudre. La question alimentaire, au-delà de son impact sur les consommateurs, souligne les fragilités d'un modèle économique extraverti construit depuis la fin du XIXe siècle autour de l'arachide. En effet, peu de pays sont allés aussi loin que le Sénégal dans cette voie structurée par une monoculture de rente.

Depuis trente ans, néanmoins, la crise arachidière a ouvert la voie à une diversification du système économique et spatial. Cette complexification ouvre des perspectives de développement à des activités agricoles (au sens large) orientées vers le marché intérieur, et offre de nouvelles perspectives de valorisation des espaces ruraux. Les filières d'élevage sont concernées par l'émergence de ce nouveau modèle de développement, à la rencontre entre tradition d'ouverture au commerce mondial et nouvelles réalités nationales et sous-régionales. Cependant, encore peu de travaux permettent de comprendre la place que jouent ces filières dans les économies locales et les recompositions territoriales.

Un constat initial est que l'élevage et ses produits au Sénégal occupent une place importante, mais secondaire, dans les dynamiques spatiales, l'économie, les représentations. Mais l'élevage occupe une place plus marginale encore dans les politiques publiques et les représentations qui président à l'aménagement du territoire. Trois millions de Sénégalais (30 p. cent de la population) vivent pourtant, au moins en partie, du produit de l'élevage.

La décentralisation, approfondie depuis 1996, renouvelle la lecture des dynamiques territoriales. Ce processus de renforcement des pouvoirs locaux multiplie les territoires (ceux des nouvelles collectivités locales) et les échelons de gestion territoriale. La décentralisation est ambiguë pour l'élevage, car elle peut favoriser la prise en compte du secteur à l'échelon local, et en même temps entériner sa marginalisation dans de nouveaux territoires dont l'échelon n'est pas le même.

Qu'entend-on par « dynamiques territoriales » ? Si le territoire est l'espace d'un pouvoir (espace approprié), dépositaire d'un sentiment d'appartenance (dimension des représentations, de l'espace vécu), les dynamiques territoriales prennent en compte à la fois les dynamiques spatiales (changements démographiques, mutations dans l'utilisation économique des espaces, extension des villes, etc.) et les changements qui interviennent dans les relations entre l'espace et le pouvoir, ou encore entre l'espace et les représentations qui s'y attachent. Les politiques d'aménagement du territoire, par exemple, relèvent de ces dynamiques territoriales.

La présente note s'organise en deux parties :

— une brève synthèse sur les relations entre activités productives, économie des échanges et dynamiques spatiales au Sénégal ;

— puis un aperçu sur la place de l'élevage dans les politiques agricoles et l'aménagement du territoire.

L'objectif de cette contribution est de camper le décor sénégalais, et de faire émerger un certain nombre de questions relatives aux liens entre élevage et dynamiques territoriales.

De l'arachide à la rente extravertie : à propos des moteurs des dynamiques spatiales

L'agriculture a construit le Sénégal. Il s'agissait en l'occurrence d'une mono-culture de rente d'origine coloniale vouée à l'exportation. Toutefois, les relations de l'économie agricole avec la construction territoriale ont changé. Les moteurs actuels de la construction territoriale semblent liés à des rentes, sans culture, associées à des réseaux.

STRUCTURES ET DYNAMIQUES SPATIALES

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les produits agricoles occupent une place marginale dans les échanges du Sahel atlantique et de la Sénégambie. Le Sénégal ancien des empires du Ghana, du Mali et Songhaï est en marge des circuits commerciaux sous-régionaux et internationaux : les flux s'orientent suivant un axe Nord/Sud, centré sur l'actuel Mali. Les échanges forêt-savanes (noix de cola, peaux, natron) se prolongent par le commerce transsaharien (or, ivoire de l'Afrique, armes, tissus, épices de la Méditerranée).

La mondialisation des temps modernes — celle des économies monde de BRAUDEL [3], qui se mettent en place au début du XVIe siècle après la « découverte » des Amériques par les puissances européennes — confère au contraire une place centrale au Sénégal dans les échanges eurafricains. Les flux se réorientent (de Nord/Sud à Est/Ouest) en empruntant la vallée du Sénégal et ses affluents. Mais les produits agricoles y occupent une place très secondaire. La traite s'intéresse à des produits rares en Europe, à forte valeur et faible volume. En plus des esclaves, ce sont l'or, l'ivoire, les plumes d'autruche. Les produits de l'élevage n'en sont pas totalement absents — cuirs et peaux y trouvent leur place du XVIe au XVIIIe siècles (Ly, 1989 [15]).

Les héritages spatiaux de cette époque sont minces. Les escales fluviales (Dagana, Podor, Matam, Bakel) autrefois commandées par Saint-Louis forment un réseau fossile, concurrencé par les nouvelles « escales » de la route (Ndioum, Ourossogui). La première ville française d'Afrique peine à exercer un rayonnement régional (MAGRIN, 2005 [16]). En amont, au Mali, Kayes y parvient davantage, bénéficiant de sa situation d'enclavement.

Le Sénégal d'aujourd'hui est petit-fils de la culture de l'arachide. Un système spatial — mais aussi socio-politique — étroitement lié à cette culture se met en place et domine de la fin du XIXe siècle au début des années 1970, soit durant un siècle environ. Il repose sur un réseau d'infrastructures en entonnoir (voies ferrées, routes, ports), structuré par un réseau de villes.

Saint-Louis, puis Rufisque (fin XIXe, début XXe siècle), et enfin Dakar, en sont les ports exutoires. Les villes secondaires dessinent un réseau hiérarchisé de relais pour la traite jusqu'au début des années 1960, avec comme principales capitales régionales Louga, Djourbel, Kaolack et Thiès (SAR 1973 [25] ; VAN CHI BONNARDEL, 1978 [31]). Un pacte non écrit entre l'État et la confrérie mouride accompagne cette dynamique (COPANS, 1980 [5]).

Mais la crise de l'économie arachidière remet en cause son influence. Elle débute avec la fin des tarifs préférentiels garantis par la CEE (1968) et le cycle de sécheresse qui va s'étendre sur les deux décennies suivantes (1970-1980). L'arachide cesse progressivement d'être le moteur des dynamiques territoriales. Les réponses de l'État sénégalais à cette crise amènent une complexification de l'économie nationale et de son organisation spatiale : on développe les aménagements hydro-agricoles de la Vallée sous l'égide de la Saed [1], le coton au Sud avec la Sodefitex [2], le tourisme sur la Petite Côte et en Casamance, les phosphates de la région de Thiès, la pêche sur l'ensemble du littoral, l'industrie à Dakar.

Cette trajectoire se traduit par de profonds déséquilibres du peuplement, mais aussi par des dynamiques récentes complexes. En 2007, le Sénégal compte onze millions d'habitants, contre trois millions en 1960. Le taux d'urbanisation atteint 50 pour cent. C'est le plus élevé du Sahel. En 1960, il n'était que de 20 pour cent. Le passage de 600 000 à 5,5 millions de citadins n'est pas sans implication pour l'économie agricole : il ouvre de nouveaux débouchés potentiels.

L'organisation de l'espace demeure marquée par un double déséquilibre bien connu. Celui-ci oppose l'Est vide et l'Ouest peuplé — plus de 80 p. cent de la population vit à l'ouest d'une ligne Dagana-Sédhiou sur moins de 20 p. cent du territoire. Il est marqué aussi par le contraste entre Dakar et le reste du pays : la capitale macrocéphale concentre 2,5 millions d'habitants (le quart de la population totale), mais surtout 80 pour cent du produit intérieur brut, la quasi-totalité des industries, du tertiaire supérieur, de la vie politique et intellectuelle.

Les dynamiques actuelles montrent à la fois une permanence de ce déséquilibre — l'attraction de Dakar et de l'Ouest ne se démentent pas — mais aussi des logiques différentes. Les villes secondaires et les bourgs situés sur les axes de communication croissent rapidement pour la plupart. Ils bénéficient souvent des opportunités commerciales du passage, des investissements des émigrés (immobilier et transferts) et des équipements de l'État. L'hydraulique et l'électrification rurale ont fait des progrès conséquents depuis vingt-cinq ans. Depuis l'Alternance [3], on assiste en outre à l'accélération de la construction des collèges et des lycées.

1. — Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du Sénégal et de la Falémé.
2. — Société de développement des fibres textiles, devenue Société de développement et des fibres textiles (2002).
3. — On désigne par là le régime dirigé par Abdoulaye WADE, élu à la présidence de la République en 2000 avec

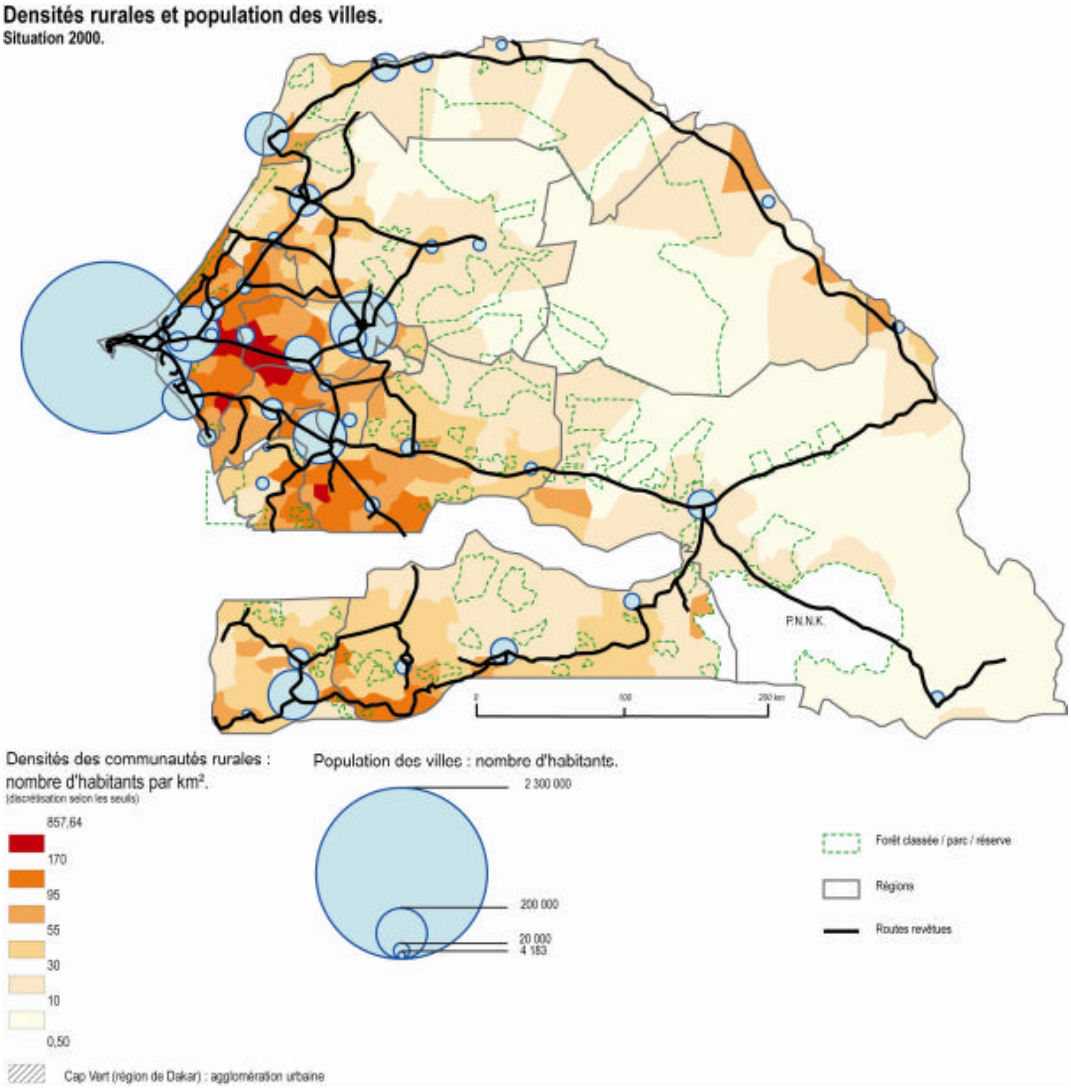

Carte 1 : Les déséquilibres de l'espace sénégalais. Source : O. NINOT, (d'après SALL, NDIAYE 2000).

Un nouveau plan national d'aménagement du territoire est en gestation en 2007, sur un mode participatif. Il doit concilier ces nouvelles réalités de l'espace sénégalais, le volontarisme présidentiel [1] et l'émergence, aux côtés des organes affaiblis de l'État central, de nouveaux acteurs que sont les collectivités locales et les organisations de la société civile.

A ces dynamiques spatiales correspondent également des reconfigurations importantes dans les systèmes commerciaux.

---

une coalition emmenée par le Parti démocratique sénégalais, après quarante ans de règne du parti socialiste de L. S. SENGHOR et A. DIOUF.

1. — Le président WADE a engagé de nombreux grands travaux, dans la capitale et dans le reste du pays (voir MAGRIN 2007-a).

SYSTÈME COMMERCIAL ET ESPACE

Trois âges du système commercial accompagnent ces mutations de l'économie productive et des politiques de développement [1] :

— le système de la traite qui prévaut à l'époque coloniale (1885-1960) s'organise autour de grandes maisons de commerce européennes à succursales, associé à un réseau urbain relativement hiérarchisé (VAN CHI BONNARDEL, 1978 [31]) ;

— après l'indépendance, l'étatisation de la traite (1960-1984) conduit à la mise en place d'un réseau de coopératives, qui affaiblit la polarisation des villes secondaires et établit des relations directes entre les lieux de production et Dakar (SAR, 1973 [25]) ;

— depuis les années 1980, les plans d'ajustement structurel entraînent une certaine libéralisation de l'économie et du commerce. L'État se désengage du milieu rural. L'essor des *louma* (marchés hebdomadaires ruraux) compense le vide ainsi créé (NINOT *et al*., 2002 [21]).

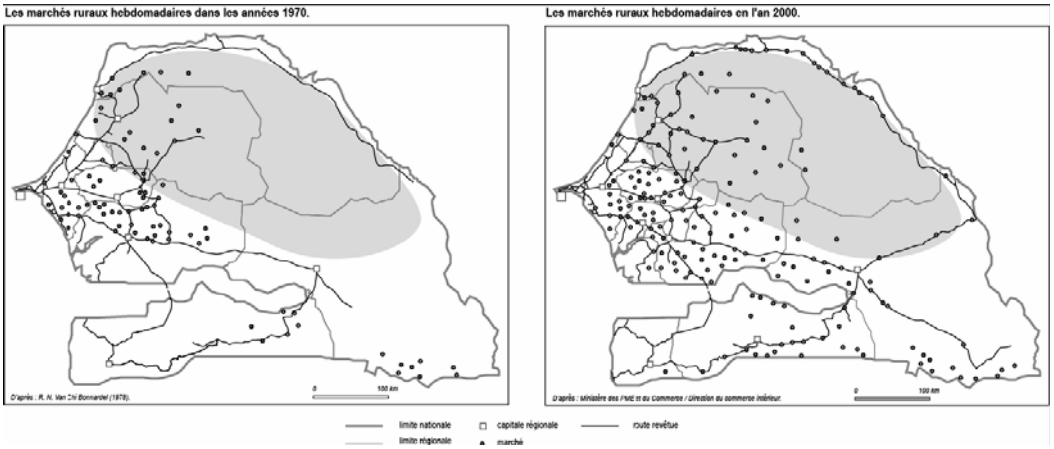

Fig. 2. — Le Ferlo et le réseau des marchés hebdomadaires (1970-2000) Source : O. NINOT, d'après BONNARDEL (1978) et ministère des PME et du Commerce.

On observe donc aujourd'hui au Sénégal la cohabitation entre un puissant modèle extraverti auquel Dakar sert de matrice. Il se reflète très visiblement dans les paysages et le bâti : Sénégal urbain, Sénégal du parpaing. Parallèlement, une économie d'échanges africains — correspondant aux réalités désignées sous le terme de « secteur intermédiaire de l'économie » (COUTY, 1968 [6]), puis de « vivrier marchand » (CHALÉARD, 1998 [4]) — affirme sa vitalité. Mais celle-ci est plus marquée sur les périphéries de l'Est et du Sud du territoire. Le réseau des marchés hebdomadaires (fig. 2) est à l'interface des deux : les *louma* fonctionnent comme lieux de connexion entre l'économie rurale, l'économie nationale urbaine et le système mondial. Ils permettent la diffusion des produits importés ou manufacturés dans les campagnes et la distribution de produits ruraux (oignons, mangues, produits de cueillette, moutons, etc.) vers les villes.

1. — Il s'agit de dominantes : des éléments d'une époque peuvent avoir existé dans celle qui précède ou subsister dans la suivante.

DE LA CULTURE DE RENTE AUX RENTES DE LA CULTURE : TERRITOIRES ET IDENTITÉ

Après l'effacement de la culture de rente historique, le Sénégal continue de fonctionner sur un modèle rentier : le territoire vit de ressources produites à l'extérieur [1]. Deux origines principales peuvent être distinguées. Le Sénégal est un des pays les plus aidés d'Afrique par habitant, alors qu'il est loin d'être un des plus pauvres. Cette rente de l'aide s'explique par la culture de paix, l'habileté née de la relation ancienne à l'extérieur. Le pays attire ainsi les mannes les plus diverses, celle des bailleurs occidentaux orphelins de vitrine africaine francophone depuis la crise ivoirienne (malgré les ratés de la démocratie et les bizarreries du régime de l'Alternance), comme celle des pays arabes (MAGRIN, 2007-a [17]).

La rente migratoire est fondée notamment (mais pas exclusivement) sur la force des réseaux commerciaux mourides, dont le développement a constitué une réponse à la crise de l'ancien système arachidier. Elle correspondrait à 5-10 pour cent du PIB, soit entre 300 et 500 millions d'euros par an, et serait en augmentation (DAHOU & FOUCHER, 2004 [7]). Cette rente façonne les territoires : elle constitue un des principaux moteurs de la dynamique urbaine. Les rentes migratoires d'aujourd'hui produiront la rente foncière de demain, que ce soit à Dakar ou dans les principales villes secondaires. En milieu rural, les flux de transfert sont amortisseurs d'exode en même temps qu'ils contribuent à une nouvelle relation au territoire. Celle-ci repose sur une très forte mobilité. Les hommes sont à Dakar ou à l'extérieur du pays ; les femmes, les vieux et les enfants, sur place. Ce modèle semble particulièrement prégnant dans les zones de forte émigration (Vallée, Ndiambour, Cayor, Baol), moins marqué sur les périphéries nationales.

D'un point de vue plus culturel, l'identité sénégalaise actuelle repose sur quatre piliers :
— le *tieb bou jën* (plat national) ;
— le *mbalax* (musique) ;
— la langue wolof ;
— le mouridisme.

C'est une identité essentiellement wolof. L'arachide n'y a pas sa place, même si son influence s'y lit en creux dans l'habitude d'importer le riz, comme réponse à la baisse de la disponibilité en mil. Les produits agricoles du *tieb bou jën* viennent de l'Ouest (poisson, légumes) ou sont importés (riz). Or, les principales régions d'élevage sont sur les périphéries peuplées par des Halpulaar — la Vallée du Fleuve, le Ferlo, le Sud et le Sénégal oriental.

D'un point de vue socio-spatial, on voit donc la cohabitation entre un modèle rentier extraverti dominant, à l'échelon national comme à l'échelon local, et une économie locale et sous-régionale, plus importante proportionnellement dans les périphéries. Le pays et une bonne

[1]. — Le parallèle est tentant avec les analyses de PÉLISSIER (1995) sur l'étrange coïncidence entre fortes densités de peuplement et absence de mise en valeur agricole du milieu en Afrique tropicale. Il sera exploré de manière plus complète dans des travaux ultérieurs.

part de ses habitants vivent en grande partie de ressources qui viennent d'ailleurs — de la migration internationale, ou urbaine, de l'aide internationale. L'importance des ressources extérieures, au centre, et des circulations, à la périphérie, n'exclut pas des tensions pour l'appropriation du territoire. Celles-ci se situent dans les villes et sur leurs périphéries, dans les zones humides, voire dans certains espaces « mal appropriés », comme les espaces utilisés actuellement par l'élevage pastoral.

L'élevage dans les politiques agricoles et l'aménagement du territoire

Le Sénégal est un petit pays de moins de 200 000 kilomètres carrés. Il est par ailleurs assez densément peuplé (50 habitants par km^2). Il compte un bovin pour deux habitants en 1960, et sensiblement le même ratio aujourd'hui, avec un effectif total de 5,5 millions de bovins. Même si ce peuplement est très inégalement réparti, la place disponible pour l'élevage pastoral n'est pas la même que dans les grands pays comme le Mali ou l'Éthiopie. C'est pourtant cette forme d'élevage qui domine encore, malgré l'essor d'autres modèles, et une volonté ancienne de l'encadrement de le faire évoluer vers des voies plus intensives.

LES REPRÉSENTATIONS DE L'ÉLEVAGE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Deux considérations, qui concernent l'ensemble de l'Afrique coloniale française, méritent d'être rappelées. Car elles valent particulièrement au Sénégal, dont l'ancienneté de la colonisation et le statut de commandement politique (Saint-Louis puis Dakar, ont été capitales de l'AOF) faisaient un laboratoire tout indiqué des expériences administratives ou agricoles, en même temps qu'une matrice idéologique qui rayonnait sur toutes les possessions françaises d'Afrique.

Dans les représentations savantes ou techniciennes s'opposent depuis longtemps deux représentations de l'élevage pastoral :

— chez les administrateurs et les vétérinaires domine une conception technicienne, voire techniciste. L'élevage pastoral est perçu comme archaïque, il convient de le faire évoluer vers la sédentarisation et l'intensification par le forage, le parc à vaccination et le ranch ;

— à l'inverse, chez certains militaires et administrateurs sensibles aux sciences sociales, puis pour les chercheurs de ces disciplines (anthropologues, sociologues, géographes), prévaut une fascination ancienne pour les peuples pasteurs, et parmi eux les Peuls, vivant en symbiose avec un environnement difficile et le valorisant au mieux. D'où une tentation plus ou moins consciente de les préserver de tout changement.

Cette opposition s'est prolongée jusqu'à l'époque actuelle, sous différents avatars. De nombreux intellectuels et chercheurs s'opposent régulièrement aux velléités modernisatrices de l'État.

En outre, au Sénégal comme ailleurs dans l'empire colonial, prévalait l'idée qu'à chaque espace devait être assigné une « vocation », en fonction de ses facteurs de production. Celle-ci était identifiée en fonction des besoins de l'économie d'échange coloniale. La culture de rente devait aussi permettre d'introduire l'économie monétaire et de payer l'impôt. L'élevage pastoral intéressait peu dans cette perspective, car les échanges des pasteurs reposaient encore beaucoup sur le troc. Et les circuits commerciaux du bétail pour l'approvisionnement des villes en viande étaient difficiles à contrôler et à taxer. L'élevage occupe ainsi une place très secondaire dans le zonage du territoire qui se met progressivement en place (fig. 3).

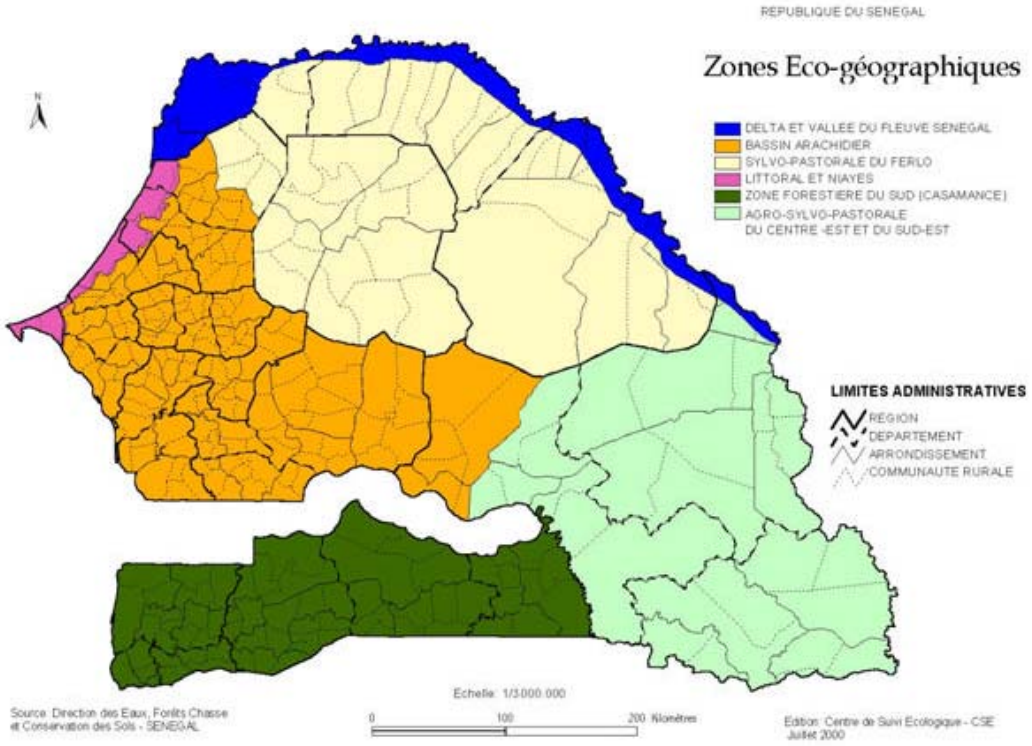

Fig. 3. — Zonage dominant du territoire sénégalais. Source : CSE 2000, d'après dir. des Eaux & forêts.

On assiste d'abord à l'émergence, dès la fin du XIXe siècle, d'un bassin de l'arachide [1], qui s'étend progressivement à mesure que s'aménage le réseau de chemin de fer, et ce jusque dans les années 1960, avec la mise en valeur des « terres neuves ». La Vallée est tôt choisie pour développer l'agriculture irriguée. Mais la crise de 1929 réduit les ressources budgétaires et amène à privilégier pour un temps le delta intérieur du Niger. L'aménagement du fleuve Sénégal commencera vraiment à partir des années 1950-1960.

Le delta du Sénégal, soudain voué à la riziculture irriguée, était auparavant un espace pastoral. Mais cette dimension sera totalement occultée jusqu'à une date récente. Le Sud

1. — Il semble que la notion de « bassin de l'arachide » ait été popularisée par des écrits de Paul PÉLISSIER dans les années 1950, peut-être inspirées de textes administratifs coloniaux (communication de J. LOMBARD et O. NINOT).

(moyenne et haute Casamance, région de Tambacounda) est défini comme zone cotonnière à partir des années 1970, par souci de diversification, aux échelons national et régional, vis-à-vis de la culture arachidière. Dans ce zonage du territoire, le Ferlo est désigné comme l'espace de l'élevage pastoral. La zone dite « sylvo-pastorale » est définie par l'État à partir des années 1950. Son existence procède d'un zonage plutôt défensif, destiné à contrer l'avancer du front arachidier, dans une période de forte pluviométrie (1950-1960) favorable à sa « remontée » vers le Nord. La réserve des six forages, créée en 1957, est interdite aux cultures industrielles. Le terme même de réserve est significatif : faut-il le comprendre au sens d'une « réserve indienne » (aire protégée pour l'élevage pastoral), ou à celui d'un espace en réserve, dévolu pour le moment à l'élevage, en attendant mieux ?

Cette représentation dominante ne rend pas compte des réalités actuelles de l'élevage au Sénégal. Si le Ferlo demeure le cœur de l'élevage pastoral (fig. 3), d'autres systèmes d'élevage entretenant avec l'agriculture des relations fortes — suivant des modalités variables — se développent sur les différentes périphéries du territoire. On trouve dans les *niayes* et sur la périphérie rurale de la presqu'île du Cap Vert des exploitations d'élevage intensif ou semi-intensif, orientées vers le lait ou vers la viande. Dans le delta et la vallée du Sénégal, des troupeaux importants témoignent autant du processus de sédentarisation de Peuls du *diéri* que de la réussite des agriculteurs — wolof ou halpulaar — du *waalo*, pour lesquels le cheptel constitue une des formes préférées de thésaurisation. Il en est de même pour la moyenne et la haute Casamance et pour le Sénégal oriental, où l'augmentation des troupeaux matérialise parfois les succès cotonniers. Sur la carte ci-dessus (fig. 3), le rattachement discutable de la haute Casamance à la « zone forestière » du Sud, sans mention d'autres orientations, trahit l'origine du zonage en question : il a pour auteur le service des Eaux et forêts. L'élevage dans le bassin arachidier est fortement connecté — pour les flux commerciaux comme pour les mouvements pastoraux — avec le Ferlo (fig. 4). Dans les zones sérères densément peuplées, l'accroissement de la mobilité du bétail — parfois sous forme de longue transhumance, sous-traitée à des bergers peuls ou non — répond à la saturation des terroirs : la sédentarisation n'est pas un mouvement uniforme.

Ainsi, au-delà de la simplification dont procèdent les zonages et les idées reçues (FAYE, 2006 [12]), l'élevage entretient, un peu partout au Sénégal, des relations complexes avec le territoire. Des dynamiques d'intensification localisées cohabitent avec des formes extensives dominantes. L'élevage pastoral dans ces formes canoniques est en recul, mais la mobilité demeure très largement répandue, y compris dans les systèmes agro-pastoraux.

2 L'ÉLEVAGE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'hégémonie des vétérinaires sur les politiques d'élevage s'affirme dès leur origine [1]. L'accent porte sur la lutte contre les épizooties et, secondairement, sur l'amélioration génétique. À par-

1. — Création du Service zootechnique et des épizooties par arrêté du Gouverneur général de l'AOF du 31 décembre 1904. Ce n'est que le 28 décembre 1950 qu'il devient le Service de l'élevage et des industries animales.

tir des années 1930, l'hydraulique pastorale passe au premier plan. Les stratégies mises en œuvre ont pour enjeu tacite l'intensification et la disparition du pastoralisme. À la fin des années 1930, l'administration multiplie les puits pastoraux (DIA, 2007 [8]). Après la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre du Fides [1], un réseau de forages est aménagé dans le Ferlo (une vingtaine dans les années 1950, entre 150 et 200 aujourd'hui). Il vise à intensifier l'élevage et en même temps à sédentariser les pasteurs. Ses effets géographiques sont considérables : les forages ouvrent le Ferlo à l'élevage pastoral durant toute l'année. Jusque-là, le peuplement y était extrêmement faible du fait de l'absence d'eau en saison sèche — les nappes profondes étant inaccessibles aux puisatiers traditionnels. Dans le même temps, on mène de grandes campagnes de vaccination et on multiplie les postes vétérinaires. L'hydraulique et la vaccination absorbent en moyenne 90 pour cent du budget de l'élevage des années 1950 aux années 1970 (DIA, 2007 [8]).

Un des objectifs constants des politiques en faveur de l'élevage est de favoriser l'approvisionnement des marchés urbains. Il fut atteint dans une certaine mesure : le Sénégal importe peu de viande, sauf au moment de la Tabaski. On ne peut pas en dire autant des autres secteurs agro-alimentaires (riz, fruits, etc.). Mais l'aménagement du Ferlo selon la logique technicienne du point d'eau et du parc à bétail n'a rien prévu pour l'appui à la circulation (des hommes et des troupeaux), à la commercialisation, au stockage, à la transformation ou à la distribution. La logique sectorielle dominante tourne le dos à une perspective de développement régional intégré, où on chercherait à valoriser l'élevage parmi d'autres activités, en améliorant le fonctionnement global de l'espace concerné et la situation de ses habitants.

L'élevage occupe bien une place significative dans les politiques de développement rural des années 1960. Mais c'est uniquement, sous l'égide de la Sodeva [2], pour sa contribution à l'agriculture, à travers la diffusion de la culture attelée, qui permet l'extension des cultures et l'augmentation de la production arachidière. La zone sylvo-pastorale du Ferlo est alors évidemment peu concernée.

De même, la loi foncière qui sert de cadre aux politiques de développement rural engagées après l'Indépendance, dite loi sur le domaine national (LDN, 1964), prévoit l'affectation des terres du domaine national aux ruraux. Une des principales conditions est celle de leur mise en valeur. L'application de cette loi, en ne reconnaissant tacitement pas l'élevage comme une forme de mise en valeur, a favorisé la progression des terres agricoles au détriment des parcours.

Les années 1980-1990 sont celles de l'arrêt des grands aménagements. L'ajustement structurel se fait sentir fortement dans l'élevage, et ce jusqu'à aujourd'hui. Plus que dans d'autres secteurs — comme l'agriculture irriguée, qui bénéficie de la relative générosité des bailleurs face à l'enjeu de sécurité alimentaire, ou l'environnement — la faiblesse des moyens de l'État anémie les services de l'élevage.

1. — Fonds d'investissement pour le développement économique et social.

2. — Société de développement et de vulgarisation agricole.

L'élevage a reçu une très faible part des sommes dépensées au Sénégal pour le développement rural : 5 pour cent des investissements du secteur agricole pour la période 1985-1995 (DIA, 2007 [8]). Au cours des trois dernières décennies, l'agriculture irriguée de la Vallée aurait reçu 60 pour cent des financements, alors qu'elle ne compte que 10 pour cent des paysans sénégalais, pour un riz que les Sénégalais ne mangent guère [1] ! Les importations de viande restent pourtant réduites, à la différence de celles du riz — même si les habitudes alimentaires et le niveau de vie font que la consommation de viande est relativement limitée.

Un certain nombre d'éléments de politique sectoriel sont déclinés depuis deux décennies dans le cadre de la Nouvelle politique agricole [2] (1984) :

— Programme spécial national de développement de l'élevage (PSNDEL, 1997) ;
— Lettre de politique de développement de l'élevage (1999) ;
— puis Nouvelle initiative sectorielle pour le développement de l'élevage (NISDEL, 2004).

Mais les réalisations sont très faibles par rapport aux prévisions (DIA, 2007 [8]). L'appui à l'élevage est ponctuel, et les progrès, récents, arrivent avec une ou deux décennies de retard par rapport aux changements équivalents survenus dans l'agriculture. La création des maisons des éleveurs (MDE), en 1998, accompagne par exemple un tardif mouvement d'organisation des éleveurs, après quelques expériences infructueuses. Quelques projets importants financés par l'aide, comme le Papel [3] dans le Ferlo (1992-1997, puis 2002-2007), mettent en œuvre des approches plus modernes et moins *top down* que celle des années 1960-1970, plus à l'écoute des pasteurs et des usagers de l'espace.

1. — En dehors de la Vallée, les consommateurs sénégalais sont peu habitués au riz national, auquel ils préfèrent la brisure parfumée importée du Sud-Est asiatique (Thaïlande ou Vietnam principalement).
2. — La NPA décline l'ajustement structurel dans le domaine agricole. Elle amène la disparition ou l'amaigrissement des sociétés de développement régional ou des services de l'État, et reconnaît le principe de la libéralisation des filières et des prix. Son application prendra parfois bien des années — la Sodefitex a été privatisée en 2002 ; la Sonacos (Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal), en 2007.
3. — Projet d'appui à l'élevage.

1950 : des mouvements simples polarisés par les vallées du Sénégal et du Ferlo en saison sèche

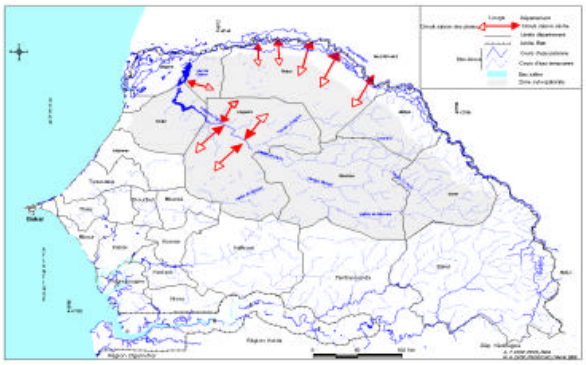

1970 : sécheresse et réseau des forages encouragent allongement des mouvements vers le Sud

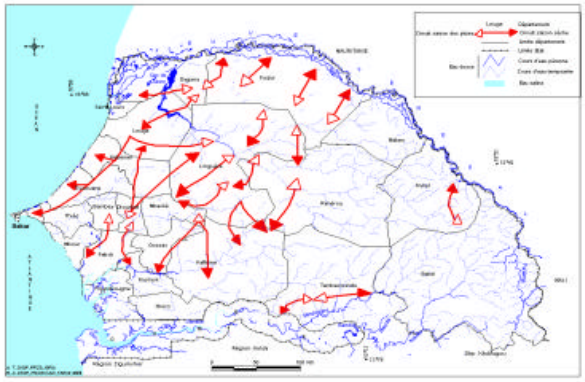

2000 : poursuite de l'allongement des transhumances et de leur complexification. La vallée du Sénégal après aménagement devient plus difficile d'accès

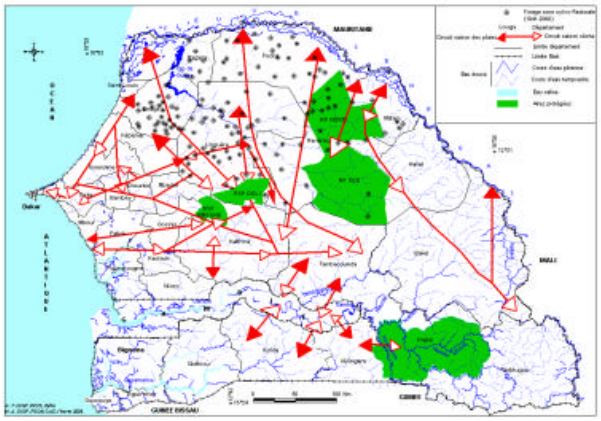

Source : PPZS. Présentation d'A.T. Diop, atelier foncier PRASAC, Maroua, mars 2005 ; légendes de G.M.

Fig. 4: — Forages et mobilité pastorale au Sénégal de 1950 à 2000. Pointe de flèche : rouge = destination de saison sèche ; blanche = destination de saison des pluies. Source : PPZS. Présentation d'A. T. DIOP, atelier foncier Prasac, Maroua, mars 2005 ; légendes de G. MAGRIN.

De plus, les sociétés d'aménagement et de développement régional commencent à intégrer l'élevage dans leurs interventions. Héritières des représentations coloniales cristallisées autour des supposées « vocations » des différents espaces, ces sociétés avaient jusqu'ici mis l'accent sur la culture qui constituait le cœur de leur mandat : le riz pour la Saed, le coton pour

la Sodefitex. Au Nord, la Saed réalise des Poas [1] dans toute la Vallée : ils consistent en des exercices de planification spatiale participative et décentralisée utilisant les Sig, dont un des enjeux importants est de permettre l'intégration de l'élevage dans des espaces initialement aménagés pour l'agriculture irriguée sans prise en compte des autres usages de l'espace (D'AQUINO *et al*., 2002).

Au Sud, la Sodefitex appuie l'émergence de ceintures laitières autour des villes. Il s'agit d'organiser un système de collecte et de transformation de lait permettant une intensification de la production laitière. Plus récemment, elle travaille à la création d'un « bassin laitier », à partir de lait collecté loin des villes, dans des tanks réfrigérés. Ce projet s'inscrit en symétrie avec le développement de la culture du tournesol pour la production de bio-carburant le long de l'axe Kaolack Tambacounda, avec le même objectif de compenser, par la diversification, l'affaiblissement de la filière cotonnière. Les tourteaux de tournesol sont appelés à favoriser cette intensification. La construction d'une usine de conditionnement doit fournir des débouchés urbains nationaux à cette production croissante (MAGRIN, 2007-b [18]).

Une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Loasp) a été adoptée le 4 juin 2004. Elle constitue de fait la troisième grande étape de la politique agricole sénégalaise depuis l'indépendance, après les mesures du début des années 1960 et la NPA de 1984. En ce qui concerne l'élevage, on note une avancée symbolique, mais importante : le pastoralisme est reconnu comme système d'élevage, et ce jusque dans l'intitulé de la loi. Un plan national de développement de l'élevage est censé être adopté dans les deux ans. Mais il tarde à prendre forme. De même, les questions les plus complexes et les plus lourdes d'implication pour le pastoralisme sont renvoyées à la loi de réforme foncière, qui devait être adoptée également dans les deux ans suivant la promulgation de la Loasp. Son élaboration a aussi pris du retard, imputable en partie au contexte électoral. La tenue d'élections présidentielles, législatives et locales au cours de l'année 2007 était évidemment défavorable à des réformes aussi sensibles.

LES DYNAMIQUES ACTUELLES : L'ÉLEVAGE PASTORAL SOUS PRESSION

Depuis quelques décennies, des fronts agricoles mitent et fragmentent l'espace pastoral sénégalais. L'aménagement de la Vallée contribue à l'enclavement du Ferlo au Nord : les sécheresses, puis le barrage de Manantali (1988), réduisent l'inondation et donc les pâturages de décrue. Les périmètres hydro-agricoles gênent l'accès au fleuve, d'autant que les troupeaux des agriculteurs aujourd'hui sédentaires du *waalo* [2] utilisent en priorité les fourrages post-récoltes. Les changements coupent donc les Peuls du *diéri* du *waalo*, et les poussent vers le Sud, où la densification du réseau des forages permet de demeurer annuellement.

Mais dans le Ferlo aussi, la situation est complexe. L'augmentation des effectifs pose des

1. — Plans d'occupation et d'affectation des sols.

2. — Plaine alluviale du Sénégal, annuellement inondée par la crue avant les aménagements des années 1980. S'oppose à la bordure exondée du *diéri*. La mobilité entre *waalo* et *diéri* a structuré, durant des siècles, des systèmes agro-halio-pastoraux complexes centrés sur la Vallée (voir LERICOLLAIS & DIALLO 1980).

problèmes de surpâturage autour des forages. Mais surtout, le cycle pluviométrique plus humide entamé durant les années 1990-2000 favorise la remontée de l'arachide et des cultures. Or, les jeux de pouvoir autour de l'affectation des terres sont favorables aux agriculteurs, souvent liés aux marabouts mourides, qui viennent chercher, à l'écart du cœur du Baol, des terres fertiles encore disponibles. Les installations ou affectations dont ils bénéficient s'effectuent parfois à la lisière de la légalité, sur des terres théoriquement protégées. Ces phénomènes sont parfois rendus possibles par des faiblesses de la décentralisation. La maîtrise de l'assiette foncière des élus est médiocre, et l'absence de contre-pouvoirs locaux efficaces autorise tous les abus (TANGARA, 2006 [30]). Mais ils tiennent aussi à l'influence des réseaux mourides jusqu'au sommet de l'État, qui obtiennent périodiquement le déclassement d'espaces classés. Après celui de la forêt de Khelcom en 1991, devenue exploitation agricole modèle du khalife général des mourides, et les affrontements de Dealy en 1996 (DIOP, 2001 [10]), l'affaire du ranch de Doli a soulevé en 2003 une vive émotion parmi les éleveurs peuls du Ferlo. La gestion de ce ranch de 87 000 hectares créé en 1969 sur le modèle du *ranching* capitaliste avait été cédée aux organisations d'éleveurs de la région, après la faillite des différentes sociétés qui l'avaient exploité. Malgré la relative dégradation des infrastructures, le ranch était très apprécié, en fournissant la dernière grande réserve fourragère d'une telle qualité au Sud du Ferlo. Or, le chef de l'État — au demeurant très proche de la confrérie mouride — a souhaité déclasser le tiers de la superficie du ranch pour le confier au khalife général des mourides, qui, lui, serait capable de mettre ces terres en valeur — le sous-entendu étant que l'élevage pastoral ne constituait pas une forme de mise en valeur. Par souci d'apaisement, le marabout a finalement renoncé à ce cadeau conflictuel.

Dans le Sud du Sénégal, de même, au cours des années 1980-1990, les défrichements des agriculteurs mourides, souvent soutenus par des agents de l'administration, ont causé parfois des heurts, notamment dans la forêt de Pata (FANCHETTE, 1999 [11]). Le recul de la trypanosomiase — sous l'effet du recul pluviométrique et de la rapidité des défrichements — explique ici le peuplement d'espaces pastoraux forestiers jusqu'alors faiblement occupés.

Ainsi, la décentralisation implique de nouveaux enjeux pour l'élevage. Comment réguler l'affectation des terres et la cohabitation spatiale entre les activités ? La logique démocratique à l'œuvre risque de voir les groupes dominants numériquement à l'échelon des communautés rurales, qui sont par ailleurs en même temps souvent politiquement les mieux représentés — c'est-à-dire les agriculteurs — marginaliser l'élevage et les éleveurs.

De manière générale, l'action du régime de l'alternance présente bien des ambiguïtés (voir MAGRIN, 2007-a [17]). Sous couvert de changement — *sopi* est le slogan du président WADE —, il renoue avec un volontarisme qui rappelle celui de l'État omnipotent d'avant l'ajustement structurel. Non sans un certain désordre. La multiplication des « programmes spéciaux » [1] entretient l'incertitude dans le monde rural. La multiplication des agences parallèles aux ministères semble signaler une gouvernance schizophrène. Mais l'élevage n'en bé-

1. — L'État concentre, durant un an, ses appuis (semences, intrants, matériels, etc.) sur une culture particulière. Les dernières années ont ainsi connu des programmes spéciaux portant sur le maïs, le manioc, le riz, etc.

néficie pas, ce que l'on peut interpréter comme un signe du manque d'intérêt qu'il soulève. Les « visions présidentielles » en matière agricole, déclinées à travers le projet « Sénégal agricole » (2002), puis à travers le récent plan Reva (Retour vers l'agriculture) [1], proposent des mirages modernistes très éloignés des réalités actuelles de l'agriculture sénégalaise.

Fig. 5. — Une vision futuriste de l'agriculture sénégalaise : affiche électorale pour le président WADE (élections de février 2007). Un mirage moderniste qui semble hors de portée des réalités actuelles de l'économie rurale du pays Cliché : G. MAGRIN.

La réforme foncière prévue par la Loasp sera déterminante pour l'avenir de l'élevage. Elle répond au constat de la non-application de la loi sur le domaine national de 1964, et surtout de son inadaptation aux besoins de l'économie rurale. L'enjeu de la réforme consiste à favoriser la modernisation agricole et la fourniture de ressources aux collectivités locales, tout en évitant la spéculation et la marginalisation des ruraux au profit d'investisseurs privés (citadins, agro-industries). Il s'agit ainsi d'aller vers une marchandisation maîtrisée de la terre. Mais concilier cet impératif avec la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales n'ira pas de soi. Suivant ses contours, la loi pourrait donner de l'air à l'élevage pastoral ou précipiter sa mutation vers des formes moins mobiles et plus intensives.

1. — Ce plan Reva se situe à la confluence entre un opportunisme extérieur (capter de l'aide), électoral (clientélisme) et de l'intuition d'accompagner la nouvelle ruralité évoquée plus haut, basée sur une très forte mobilité et de denses relations villes / campagnes.

Conclusion

Il est difficile d'identifier aujourd'hui une politique d'élevage cohérente au Sénégal. Cela tient à l'héritage ancien de conceptions de l'élevage qui se sont opposées (préserver l'élevage pastoral en le modernisant, ou sédentariser et intensifier), sur lequel sont venues se greffer les politiques publiques volontaristes mais désordonnées des dernières années.

L'avenir est donc incertain, et les perspectives ambiguës. D'une certaine manière, à travers l'approche territoriale favorisée par la décentralisation, l'élevage tend à être mieux pris en compte que par le passé à l'échelon local. Mais d'un autre côté, la décentralisation entraîne la territorialisation à l'échelon des communautés rurales, qui n'intègre pas la mobilité indispensable aux systèmes pastoraux. Celle-ci risque d'être remise en cause par les aménagements en perspective et les nouvelles lois foncières, accentuant ainsi la fragilisation des systèmes pastoraux.

La question de la place de l'élevage dans le dispositif territorial a changé : il ne s'agit plus seulement de préserver la pureté de l'élevage pastoral dans des zones de réserve, mais de l'associer aux autres activités rurales, pour l'intégrer, à différents échelons et à différents niveaux, à l'agriculture et aux marchés. Cette nouvelle conception nous amène à dépasser l'opposition ancienne (élevage pastoral « traditionnel » *vs* élevage sédentaire « intensif ») pour nous conduire au cœur du questionnement du projet Icare : comment moderniser les différents systèmes d'élevage, qu'ils intègrent ou non une part importante de mobilité, dans des dynamiques de développement régional intégrées aux marchés ?

Bibliographie des sources

[1] BA (C.), 1982. — *Les Peul du Sénégal, étude géographique*, th. doct. État, univers. Paris-VII, 541 p. + appendices.

[2] BA (C.), 1999. — « Stratégies spatiales pastorales et logique territoriale de l'État : le cas du Sénégal », *Horizons nomades en Afrique Sahélienne : Sociétés, développement et démocratie*, Karthala : pp. 413-424.

[3] BRAUDEL (F.), 1979. — *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, t. I, *Les structures du quotidien*, Paris, Armand Colin.

[4] CHALÉARD (J.-L.), 1998. — *Temps des villes, temps des vivres : L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Khartala, 664 p.

[5] COPANS (J.), 1988. — *Les marabouts de l'arachide : La confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 279 p. (1re édition, 1980, Le Sycomore).

[6] COUTY (Ph.), 1996. — « La structure des économies des savanes africaines », *Les apparences intelligibles. Une expérience africaine*, Paris, *Arguments*, pp. 35-54 (première parution dans « Cahiers Orstom », série sciences humaines, vol. V, n° 2, 1968 : pp. 23-43).

[7] DAHOU (T.) & V. FOUCHER, 2004. — « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive », *Politique africaine*, *Sénégal 2000-2004 : l'alternance et ses contradictions*, n° 96 : pp. 5-21.

[8] DIA (D.), 2007. — *Géographie du lait au Sénégal*, th. doct. géogr., Ucad (en cours, titre provisoire).

[9] DIENG (I.), 2002. — *Élevage et pouvoir administratif au Sénégal de 1904 à 1973*, mém. maîtr. hist., Ucad, Dakar, 104 p. + annexes.

[10] DIOP (O.), 2001. — « Conflits éleveurs agriculteurs dans la communauté rurale de Dealy », *The Land* 2001, n° 5.

[11] FANCHETTE (S.), 1999. — « Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute Casamance », Londres, IIED, (coll. *Tenures foncières pastorales*, n°13), 31 p.

[12] FAYE (B.), 2006. — « Les pasteurs sont des éleveurs "contemplatifs" », COURADE (G., dir.), *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin : pp. 281-287.

[13] GALLAIS (J.), 1972. — « Les sociétés pastorales ouest africaines face au développement », *Cahiers d'Études africaines*, vol. XII, n° 3.

[14] LERICOLLAIS (A.) & Y. DIALLO, 1980. — *Peuplement et cultures de saison sèche dans la vallée du Sénégal*, cartes et notices, Paris, OMVS-Orstom.

[15] LY (C.), 1989. — *La politique de développement de l'élevage au Sénégal : repères sur l'évolution, les réalités et les perspectives de l'élevage des bovins et petits ruminants (1960-l986)*, Isra-Unival, sér. *Réflexions et Perspectives*, vol. I, n° 1. 62 p.

[16] MAGRIN (G.), 2005. — « Les décentralisations doivent-elles prendre en compte les relations villes-campagnes ? Quelques réflexions sur Saint Louis et la vallée du fleuve Sénégal », Coll J.L.,

[17] MAGRIN (G.), 2007-a. — « Sopi or not sopi. À propos des élections présidentielles de 2007 au Sénégal », *Échogéo*, n° 1, juin 2007, 12 p.

[18] MAGRIN (G.), 2007-b. — *Rapport de mission à Kolda et Vélingara*, Dakar, ATP Icare, 31 p.

[19] GUIBBERT (J.J., dir.). — *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Toulouse, PUM : pp. 163-180.

[20] NINOT (O.), 2003. — *Vie de relations, organisation de l'espace et développement en Afrique de l'Ouest : la région de Tambacounda au Sénégal*, th. géogr., univers. Rouen, 460 p.

[21] NINOT (O.), M. LESOURD & J. LOMBARD, 2002. — « Nouveaux espaces, nouvelles centralités : Échanges et réseaux en milieu rural sénégalais ». num. spécial, *Regard sur l'Afrique*, rev. Historiens et géographes, confér. UGI, Durban, août 2002 : pp. 141-152.

[22] PÉLISSIER (P.), 1995. — « Stratégies traditionnelles, prise de décision moderne et aménagement des ressources naturelles en Afrique soudanienne », *Campagnes africaines en devenir*, Paris, *Arguments* : pp. 141-170 (première publication : 1978, notes techniques du MAB n° 9, Paris, Unesco).

[23] PÉLISSIER (P.), 1966. — *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Fabrègue- Saint-Yriex, 939 p.

[24] SALL (M. M.) & P. NDIAYE, 2000. — *Les atlas de l'Afrique : Sénégal*, Paris, J.A., 84 p.

[25] SAR (M.), 1973. — *Louga et sa région : Essai d'intégration des rapports villes-campagnes dans la problématique du développement*, Dakar, Ifan, 308 p.

[26] SÉNÉGAL (Rép. du), 2002. — *Plan décennal de développement de l'élevage (Pladevel) : diagnostic, orientations, stratégie d'intervention et programmes prioritaires*, Dakar, 95 p.

[27] SÉNÉGAL (Rép. du), 2004-a. — *Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Loasp)*, Dakar, 42 p.

[28] SÉNÉGAL (Rép. du), 2004-b. — *Nouvelle initiative sectorielle pour le développement de l'élevage (NISDEL). Situation et perspectives du sous-secteur de l'élevage : Caractéristiques, Contraintes, Enjeux, Plan d'Actions*, Dakar, 28 p. + annexes.

[29] SYLLA (C. I.), 1999. — « Transhumance et décentralisation. La gestion des ressources pastorales au Sénégal », BOURGEOT (A., dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, Paris, Karthala : pp. 295-306.

[30] TANGARA (P. O.), 2006. — *Situation et enjeux de l'occupation et de l'affectation des terres dans la communauté rurale de Thieul*, mém. maîtr. géogr. UGB de Saint-Louis, PPZS, août 2006.

[31] VAN CHI BONNARDEL (R. N.), 1978. — *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*, Dakar, Ifan 927 p. (coll. Mémoires et Documents, n°90).